1 **Elévation Sud-Est (Bâtiment A)**
Ech : 1 : 200

2 **Elévation Nord-Ouest (Bâtiment A)**
Ech : 1 : 200

3 **Elévation Nord-Ouest (Bâtiment B)**
Ech : 1 : 200

4 **Elévation Sud-Est (Bâtiment B)**
Ech : 1 : 200

5 **Elévation Sud-Ouest**
Ech : 1 : 200

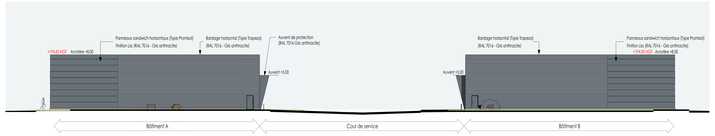

6 **Elévation Nord-Est**
Ech : 1 : 200

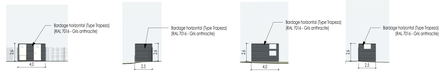

7 **Elévations Local transformateur**
Ech : 1 : 200

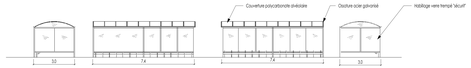

Elévations de l'abri 2 roues
Ech : 1 : 100

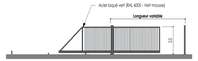

Elévation du portail coulissant
Ech : 1 : 100

Elévation de la clôture
Ech : 1 : 100

Elévation du portillon d'accès piéton
Ech : 1 : 100

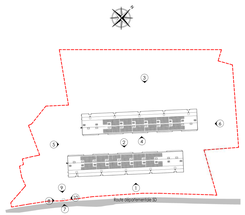

Plan de repérage des élévations
Ech : 1 : 2000

Propriété intellectuelle :
Le droit de la Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte is ... (suit sur Sarl) devons, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous qui comporte des attributs d'ordre intellectuel tel le droit qui peut des attributs d'ordre pécuniaire.
L'article L.8112 du Code du Patrimoine dispose que « le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et le siège d'architectural d'un ouvrage sont protégés au titre du patrimoine architectural.»

Responsabilité de l'architecte :
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Groupe des demandes d'autorisation d'urbanisme.
Les documents ainsi et selon les lois évoquées dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable ...) ne sont pas des documents d'exécution. Ce sont dans ce seul Cadre Réglementaire et ne saurent engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'en serait fait pour quelque autre usage.

Groupe d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents ainsi et selon les lois évoquées dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les pièces d'exécution pour vous du maître d'oeuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle.Il, ou charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.
Il appartient à l'entreprise de vérifier et compléter ou compléter de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions ou lacunes, pallier, etc.
Les ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

Construction de bâtiments d'activités

Départementale Sb 57485 AUGNY

Dessiné par: LGM	**Approuvé par:** TG

DEMANDEUR : SCICV MIETZ AUGNY
c/ Ariel Vaucher
56/63, Rue des Couroulles
75019 PARIS
T: 01 44 90 01 61

ARCHITECTE : A26 GL
155 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 PARIS
Tél: 01 75 32 02 80

PC 57039 22 Y0007 déposé le 14/06/2022 **- Pièces complémentaires**

PLAN DES FACADES

ECHELLE :	1/200	DATE :	13/07/2022	FORMAT :	A1+5	PC5 F
1651	A26GL	ARC	DPC	MES	FAC	TN B

AUGNY -
PC 57039 22 Y0007 -
Date de réception : 22/03/2024 -
PC5_5_1.pdf -
Date d'export : 24/06/2024